

**observations sur la révision du PLU**

cat.yv@laposte.net &lt;cat.yv@laposte.net&gt;

lundi 3 septembre 2018 à 11:26 réception

À : enquetepublique.stphilibert@orange.fr

A l'attention de la commission d'enquête

Je vous prie de trouver ci-après mes observations sur la révision du PLU de Saint-Philibert.

Remarque préliminaire : le document graphique comporte des éléments et des couleurs qui ne sont pas explicités dans la légende. Cela rend parfois difficile la compréhension du plan, et est sujet à des contre-sens pour le public.

La volonté de développer **les sentiers pour piétons et vélos** est une bonne chose.

Il est prévu un emplacement réservé n° 7 pour un chemin d'accès au bassin d'orage. Mais ce chemin permettra-t-il d'accéder jusqu'à la plage de Men er Beleg ? Le plan ne permet pas de visualiser correctement. De plus, il y a un diverticule de l'emplacement réservé (n°6 ou n°7 ?) vers le sud-ouest dont on ne comprend pas de quoi il s'agit.

En tout état de cause, il apparaît indispensable de prévoir un chemin reliant le camping de Kerarmor (et donc le centre bourg) à la plage pour inciter à des déplacements autrement qu'en voiture.

Si le chemin n°7 ne le permet pas, je propose qu'un tel cheminement soit créé

- soit en longeant la zone humide par l'est,
- soit en empruntant, après le sentier qui existe le long du ruisseau, l'allée des mimosas, puis l'allée des romarins puis le sentier actuellement sans issue qu'il faudrait continuer jusqu'à Men er Beleg en longeant le côté ouest de la zone humide.

Concernant le **secteur du port à sec de Port Deun**, il semble qu'il y ait une incohérence entre les différents documents du PLU. Dans le document graphique, le secteur est Uia et Nzh, mais dans l'OAP on parle de zone Na.

Sur le fond, l'OAP ne devrait permettre que la réalisation d'un parking pour les véhicules des clients de ce port à sec. C'est sur le site même de l'entreprise que celle-ci doit accueillir ses clients.

En effet, il n'est pas normal que ce soit la collectivité publique qui soit amenée à réaliser des parkings auto sur le domaine public (comme cela a été fait à proximité de la cale) pour accueillir les clients d'une entreprise privée. D'autant plus qu'en période de pointe, ces parkings s'avèrent quand même insuffisants pour absorber l'afflux des clients du port à sec. Ces parkings publics ne devraient être destinés qu'aux promeneurs et aux utilisateurs de la cale qui ne passent pas par les services des tracteurs (très polluants : bruit, gaz d'échappement, dangers des manœuvres).

Mme Dupray 10 allée des romarins Saint Philibert